

MAIRIE de MELLES



31440 Haute-Garonne  
☎ 05 61 79 41 66 ☎ 05 61 79 41 41  
E-mail : mairie-de-melles@wanadoo.fr  
Site internet : mairie-melles.fr

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 05 Juillet 2019

Présents : Annie Ayrat, Gérard Amiel, Henri Desplan, J.Michel Desplan, Jacques Pavan, J. Damien Laborde.

Absents excusés : Cédric Sagué a donné procuration à J.D. Laborde.

Absent : Alain TREY

Secrétaire de séance : Jean-Michel Desplan

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire procède à l'approbation du conseil municipal du 05 Avril 2019 qui est adopté à l'unanimité.

### Ordre du jour :

#### **1.Pylône TDF de Melles:**

Actuellement, la location du terrain situé à Sourimou par TDF pour un pylône rapporte 4693€ de loyer par an à la Commune.

Madame le Maire expose au conseil municipal que la société Patrim.act a démarché la commune afin de proposer le rachat du contrat de bail liant la commune à TDF sous le couvert « de conseils en valorisation de patrimoine »

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas donner suite à cette proposition de prise de contrôle du contrat de bail Mairie de Melles / TDF.

La société Patrim.act oubliant de signaler que TDF lors de ce type de rachat , déménage le pylône

#### **2.Ecole de Sengouagnet :**

Une élève habitant sur le territoire de Melles (côté Plan du Rey) va actuellement à l'école de Sengouagnet.

Une convention est signée entre les Mairies ayant à gérer une école communale et les mairies ayant des enfants scolarisés.

La Mairie de Sengouagnet a contacté Madame Le Maire et propose une convention différente de celle actuellement en vigueur avec Fos (qui est de 1000€ par élève) avec un prix évoluant selon les activités proposées (plus difficile à prévoir).

Le Conseil municipal délibère en demandant à Madame Le Maire de proposer une convention semblable à celle que nous avons avec Fos.

### 3) Auberge du Crabère :

L'Auberge du Crabère depuis le 1<sup>er</sup> juin à un nouveau gérant.

Le lave-vaisselle est tombé en panne (environ 1000€ de frais de réparations sans assurance du résultat).

Compte tenu de sa vétusté, Il est décidé de le remplacer pour un coût de 2196€ HT.

Une Décision Modificative au Budget est votée par le conseil municipal.

Vote à l'unanimité.

### 4) Questions diverses :

• Natura 2000 : le gouvernement a décidé d'octroyer une enveloppe aux petites Communes faisant partie du dispositif Natura 2000. Le montant n'est pas connu à ce jour.

• Chemin de l'Oumbrè : suite à l'incident de la microcentrale de février 2018, l'entreprise gestionnaire de la microcentrale a fait appel à l'entreprise Borde pour la reconstruction du chemin communal effondré lors de cet événement. Il est nécessaire d'abattre environ 35 arbres appartenant à un propriétaire privé. Ces arbres seront stockés à proximité en attente de la vente qui incombe au propriétaire de la parcelle impactée. Le nouveau tracé du chemin communal empruntera sur un mètre environ la parcelle privée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Annie Ayrat

